Date de dépôt : 9 juin 2009

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Christophe Aumeunier : projet de plage dans la rade : quel financement ?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Considération faite du projet de plage largement médiatisé par le conseiller d'Etat Monsieur Robert Cramer, la question qui se pose, outre toute une série de problèmes,

Ma question est la suivante :

Quel est le mode de financement prévu pour les études relatives à ce projet ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le projet de plage, qui s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat, totalement appuyée par le Conseil administratif de la Ville de Genève, de désencombrer les quais et de donner à la « petite Rade », côté rive gauche, un nouvel attrait pour le délasssement des habitant-e-s, est très étroitement lié à la réalisation d'une extension du port de la Société Nautique de Genève et de celle de la plage de Genève-Plage.

IUE 773-A 2/2

Le projet a maintenant passé le cap de l'avant-projet et les études doivent être menées de telle façon que sa réalisation puisse intervenir le plus rapidement possible, l'objectif étant de coordonner les travaux avec ceux de l'extention du port de la Nautique et, dans toute la mesure du possible, de pouvoir utiliser pour la réalisation, soit les remblais de la future tranchée couverte de Vésenaz, soit ceux du CEVA, ce qui implique qu'au préalable une loi de financement soit en force.

Compte tenu de la nature des travaux à accomplir, une part importante de l'enveloppe financière globale impactera le fonctionnement en application des normes IPSAS.

Pour le surplus, à la demande du conseiller d'Etat en charge du département du territoire, un point de situation sur l'évolution de ce projet interviendra dans le courant du mois de juin devant la commission des travaux du Grand Conseil

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier : Robert HENSLER Le président : David HILER